

Éléments de correction de l'ECC n° 1

Evaluation des Connaissances & de la Compréhension

1) En 2011 en France, le salaire médian mensuel s'élevait à 1712 €. Qu'est-ce que cela signifie ? (/2)

Cela signifie qu'en France en 2011, 50% des salariés gagnaient moins de 1712 € par mois et donc 50% plus que 1712 €.

2) Qu'est-ce que l'inflation scolaire ? (/2)

L'inflation scolaire est le fait de constater que plus il y a de diplômés dans une population, moins les diplômés sont rares, et donc moins les diplômes ont de valeur sur le marché du travail (c'est-à-dire procure de « bons » emplois bien rémunérés). Par exemple, aujourd'hui le baccalauréat (obtenu par près de 70% d'une génération) ne permet plus autant qu'il y a 30 ans, où il était beaucoup plus rare, d'accéder à l'emploi, a fortiori à des emplois de cadre. L'inflation scolaire est donc synonyme de dévalorisation des diplômes, aujourd'hui moins « rentables » que par le passé et moins protecteur du chômage que par le passé.

3) Pourquoi les travailleurs diplômés sont-ils, en moyenne, mieux payés que les non diplômés ? Utilisez si possible la notion de « capital humain » pour répondre. (/4)

Les travailleurs diplômés sont, en moyenne, mieux payés que les non diplômés car leur diplôme leur permet d'accéder aux emplois les plus qualifiés, avec des responsabilités, ces derniers étant mieux rémunérés que les emplois nécessitant peu ou pas de qualifications et/ou sans responsabilités. En effet, le diplôme élève le capital humain des actifs en accroissant leurs compétences, on considère alors que poursuivre des études est un investissement individuel, qui sera, rentabilisé par de meilleurs salaires et une meilleure carrière professionnelle ultérieurement. Par ailleurs, le diplôme envoie un signal positif aux employeurs qui associent la réussite scolaire à de bonnes performances dans le monde du travail. Enfin, les travailleurs diplômés sont plus rares que les non diplômés, cette rareté relative leur permet d'accéder aux (de choisir les) emplois les mieux rémunérés.

4a) Faites une phrase précise donnant sens à chaque donnée entourée (2 phrases). (/2)

- En France en 2007, 9% des diplômés d'un BTS ou DUT sont au chômage trois ans après la fin de leurs études.
- En France en 2013, 22% de l'ensemble des jeunes (tous niveaux de diplômes confondus) sont au chômage trois ans après leur sortie du système scolaire.

4b) Sélectionnez et exposez les données permettant de montrer qu'entre 2007 et 2013, le diplôme protège de plus en plus du risque de chômage. (/4)

Entre 2007 et 2013, le taux de chômage de l'ensemble des jeunes 3 ans après leur sortie du système scolaire passe de 14 à 22% soit une hausse de 8 points de %. Or, on constate que le chômage n'augmente pas de façon identique pour tous les jeunes selon leur niveau de diplôme. En effet, si pour les non diplômés et les diplômés d'un CAP-BEP, le chômage augmente de 16 et 15 points de %, donc 2 fois plus vite que la moyenne, pour les diplômés, à partir du baccalauréat, l'augmentation du chômage entre 2007 et 2013 est moindre que la moyenne, surtout pour les plus diplômés comme les bac +5, dont le taux de chômage n'augmente que de 6 points de %, voire même stagne ou diminue pour les diplômés du secteur de la santé/social et d'un doctorat. En 2013 comme en 2007, plus on est diplômés, moins on a de risques d'être au chômage, mais de surcroît, l'écart se creuse et donc le diplôme devient de plus en plus important.

4c) En 2013, le diplôme protège-t-il encore du chômage ? (Répondez sous forme de §AEI). (/6)

Oui en 2013 le diplôme protège encore du chômage. En effet, bien que le chômage des jeunes, trois ans après leur sortie du système scolaire, augmente de 8 points de % passant de 14 à 22% de 2007 à 2013, en 2013 comme en 2007, plus on est diplômé, moins on risque d'être au chômage. Par exemple, en 2007, les titulaires d'un doctorat, trois ans après la fin de leurs études, ne sont que 7% à être au chômage contre 32% pour les non diplômés ou 17% pour les titulaires d'un BEP-CAP, soit un écart maximum de 25 points de %. Il en va de même en 2013, où les titulaires d'un doctorat, trois ans après la fin de leurs études, ne sont que 6% à être au chômage contre 48% pour les non diplômés et 32% pour les diplômés d'un BEP-CAP, soit un écart maximum de 42 points de % ! On en conclue donc que non seulement le diplôme protège encore du chômage en 2013 mais, dans une situation où le chômage,

notamment des jeunes, se développe dans le contexte de crise économique, le diplôme protège de plus en plus du risque de chômage.